Le projet de Glencore et de Li-Cycle freiné dans son élan

Le projet conjoint de **Glencore**et **Li-Cycle**pourrait être remis en question, prévient le négociant en matières premières, s’il devait se heurter à des obstacles administratifs, qui mettraient en péril sa stabilité financière. Fin septembre, les deux partenaires ont fait une demande d’autorisation auprès du gouvernement régional de la Sardaigne pour passer à la première phase du projet, celui « *progressant bien »*, mais cette dernière a été rejetée.

**Glencore** a demandé à avancer au premier semestre 2024 la première phase du projet, qui consiste à produire du carbonate de lithium à partir de 11.000 tonnes de *black mass*par an. Au cours de la deuxième phase, l’usine traitera entre 50.000 et 70.000 tonnes de cette *masse noire* par an, soit l’équivalent de 36 GWh de capacité énergétique.

Le gouvernement régional a refusé, car il souhaite, avant cela, évaluer l’impact environnemental du projet. **Glencore**s’est dit « *très déçu*», arguant que « *la décision est contradictoire avec la stratégie de l’Italie de développer les ressources en matières premières critiques et les sites en boucle fermée*. *Glencore pourrait envisager d’autres alternatives à ce projet européen de recyclage de batteries, si le processus d’autorisation devait se prolonger et entraîner des retards qui rendraient le projet économiquement non viable*», a prévenu le porte-parole du groupe.

Le projet, implanté sur le site de production de plomb et de zinc de **Glencore**, à Portovesme en Italie, a pour ambition de devenir le premier site européen d’approvisionnement de lithium de qualité batterie, avec un objectif de mise en service fin 2026 ou début 2027, avait indiqué le négociant en mai dernier.

**Le marché de la *black mass*se dessine**

Les difficultés administratives de **Glencore**interviennent alors que de nombreuses entreprises en Europe prévoient de se lancer dans l’aventure et que l’Union européenne travaille à introduire des objectifs plus stricts concernant le recyclage des matières premières présentes dans les batteries à compter de 2027, et à faire en sorte que la *masse noire*soit classée dans la catégorie des « *déchets dangereux* », ce qui permettrait de mettre un terme aux exportations vers les pays n'appartenant pas à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Si l’Europe génère un volume croissant de *black mass*, elle manque encore de consommateurs. Mais la situation devrait s’améliorer, au vu des investissements consentis dans ce secteur. Les sites de traitement de *black mass*se multiplient en Europe. **Eramet**et **Suez**lanceront leur projet en 2025 et les Allemands **BASF**et **Torezo**construisent actuellement une usine pilote.